



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil a adopté à la séance du conseil du 11 décembre 2023, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, soit l'année 2024, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| ➤ Lundi, 22 janvier à 19h30 | ➤ Lundi, 15 juillet à 19h30 |
| ➤ Lundi, 12 février à 19h30 | ➤ Lundi, 12 août à 19h30 |
| ➤ Lundi, 11 mars à 19h30 | ➤ Lundi, 9 septembre à 19h30 |
| ➤ Lundi, 8 avril à 19h30 | ➤ Mardi, 15 octobre à 19h30 |
| ➤ Lundi, 13 mai à 19h30 | ➤ Lundi, 11 novembre à 19h30 |
| ➤ Lundi, 10 juin à 19h30 | ➤ Lundi, 9 décembre à 19h30 |

Donné à La Conception le 12 décembre 2023,

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité le 12 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 décembre 2023.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière